



**Compte rendu du Comité de Gestion
de la Caisse des Ecoles
du 2 décembre 2014**

Etaient présents : Annick Olivier, Anne-Christine Lang, Martine Bayout, Félicia Carsalade dOrnano, Jérôme Coumet, Yves Contassot, Cécile Dalle, Ingrid Devillers, Laure Esquieu, Kais Idriss, Danielle Seignot Cécile Manal, Josée Hermann, Benjamin Rataud, , Danielle Brioude, Christian Cahn, Philippe Moine, Francis Combrouze, Aïcha Ansar-Rachidi, Marie-José Raymond-Rossi, Etienne Traisnel .

Etaient excusés ou absents: Adeline Lamberbourg, Dorothée Collet, Elisabeth Stibbe, Mamadou Dia, Laurence Dutriez, Salwa Fathallah Menard, Déborah Herco, Anne Jollet, Marie Strub, Françoise Cazals, Serge Javerlhac, Jean-Pierre Mellier, Mireille lagard-Viau, Marie-Louise Soula.

Ouverture de la séance à 18h35 par Annick Olivier, vice-présidente de la Caisse des Ecoles.

1) Approbation du procès-verbal du Comité de Gestion du 25 septembre 2014 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations :

Délibération 2014-39 : fixant les tarifs et conditions applicables aux adultes déjeunant au restaurant scolaire :

Il est proposé au comité de gestion d'augmenter les tarifs des tickets repas pour adultes de 20 centimes pour l'ensemble des personnels. Les personnels dont l'indice réel est inférieur ou égal à 466 paieront 4.52€ et les autres catégories d'adultes 5.80€. A la demande de la DGFIP, le nombre de tickets repas est limité à 30 unités par personne et par mois.

Délibération 2014-40 : fixant les tarifs des classes de découverte 2015 :

Suite à la commission d'attribution, 18 classes de découverte ont été attribuées, plus de 400 enfants partiront à la campagne, à la mer ou la montagne pour une durée de 5 jours.

Le prix d'achat moyen de chaque séjour est estimé à 336,95€. Le tarif 1 est de 33,69 € ce qui représente 10% du montant du séjour, le tarif 8 est de 269,56€ soit 80% du montant du séjour.

Ces séjours sont subventionnés par la CDE et représentent une participation financière de celle-ci d'environ 77 000€ et celle des familles d'environ 60 000€.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-41 : autorisant le versement d'heures supplémentaires;

Cette délibération autorise le Président de la CDE à verser des heures supplémentaires, en compensation d'un travail de saisie informatique effectué pour le compte de la CDE, au régisseur de la CDE.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération 2014-42 : autorisant le versement de l'indemnité de conseil au Trésorier ;

Le comité de gestion demande le concours du Trésorier Principal pour assurer des prestations de conseil et décide de lui accorder une indemnité qui lui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Cette indemnité est de 1593,19 € brut au titre de l'année 2014.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-43 : autorisant la signature d'une convention avec le lycée Gaston Bachelard ;

La convention a pour objet l'organisation et la gestion du service de restauration scolaire du lycée Gaston Bachelard. La CDE assure la prestation complète du service de restauration, elle assure la production, la livraison et la distribution des repas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-44 : autorisant la reprise sur provision pour les admissions en non-valeur ;

Cette délibération autorise la CDE à effectuer une reprise des provisions pour un montant de 50 770,25€ sur le compte 4961 pour alimenter les crédits en recette au compte 7817.

Cette délibération propose aussi l'effacement des créances admises en non-valeur proposée par le comptable et correspond aux créances irrécouvrables.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2014-45 : autorisant la reprise sur provision pour des créances éteintes et remises gracieuses ;

Le Comité de Gestion autorise la CDE à effectuer une reprise des provisions pour un montant de 6 258,78€ sur le compte 4961 pour alimenter les crédits en recettes au compte 7817. Cette somme correspond aux dépenses aux créances éteintes sur décision des tribunaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération 2014-46 : fixant le nombre de places en séjours de vacances pour l'été 2015;

Cette délibération détermine le nombre de places en séjours de vacances d'été. Elle fixe le nombre à 350 places en séjours Arc en Ciel pour l'année 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Clôture de la séance à 20h00.